Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat ce jeudi 15 février en conclusion du débat sur le projet de loi relatif à l'orientation des étudiants.

Il a dit qu'il ne pouvait souscrire à la rédaction de ce texte tel qu'elle était issue des travaux de la commission mixte paritaire rassemblant sept députés et sept sénateurs et soumise au Sénat en dernière lecture.

En effet, il a toujours été dit que ce projet de loi devait permettre à tous les jeunes de trouver une place dans l'enseignement supérieur au terme du processus d'orientation et d'accompagnement mis en place. Or, le texte adopté en ultime lecture dispose que le recteur « *propose aux candidats, auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite, dans le cadre de la procédure nationale de préinscription, une inscription dans une formation, dans la limite des capacités d'accueil* ». Or, pour Jean-Pierre Sueur, ces six derniers mots, « *dans la limite des capacités d'accueil* » peuvent aboutir à ce que le recteur se trouve dans l'impossibilité de proposer une solution à chaque jeune, dès lors que « *les capacités d'accueil* » qui auront été décidées en amont ne le permettront pas.

Jean-Pierre Sueur a ainsi marqué son profond attachement à ce que l'objectif annoncé - permettre un accueil dans l'enseignement supérieur de tous les jeunes avec une orientation et le cas échant un accompagnement adapté - soit pleinement réalisé.

Phoca PDF